

**À :** Tous les membres

**Date :** Le 27 février 2026

**Objet :** Comité national SST : Lignes directrices - prévention des incendies

—

Chers membres,

Le présent mémo vise à vous informer des développements récents concernant le Comité national de santé et de sécurité (production audiovisuelle) (le « Comité ») mis en place par l'AQPM et plusieurs associations d'artistes à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (le projet de loi 59).

Depuis sa création, au printemps 2022, le Comité s'est rencontré à plus de 20 reprises notamment afin d'identifier et d'analyser les risques à la santé et à la sécurité auxquels les artistes et artisans œuvrant dans le domaine de la production audiovisuelle peuvent être exposés dans le cadre de leurs prestations de services.

Lors des plus récentes séances de travail, le Comité a notamment élaboré des [lignes directrices](#) afin que les producteurs et leurs équipes puissent identifier les risques de brûlures, d'intoxication et/ou d'asphyxie sur un plateau associés soit aux lieux où se déroulent les enregistrements, soit à l'utilisation d'une flamme nue et/ou de matériel inflammable, pyrotechnique et/ou explosif (notamment dans le cadre de cascades et/ou d'effets spéciaux).

Le Comité vous invite à lire attentivement ces lignes directrices et à les transmettre aux membres de vos équipes.

Cordialement,

**Association québécoise de la production médiatique**

1130, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1600, Montréal (Québec), H3A 2M8  
514 397-8600

[aqpm.ca](http://aqpm.ca) | [Facebook](#) | [LinkedIn](#)